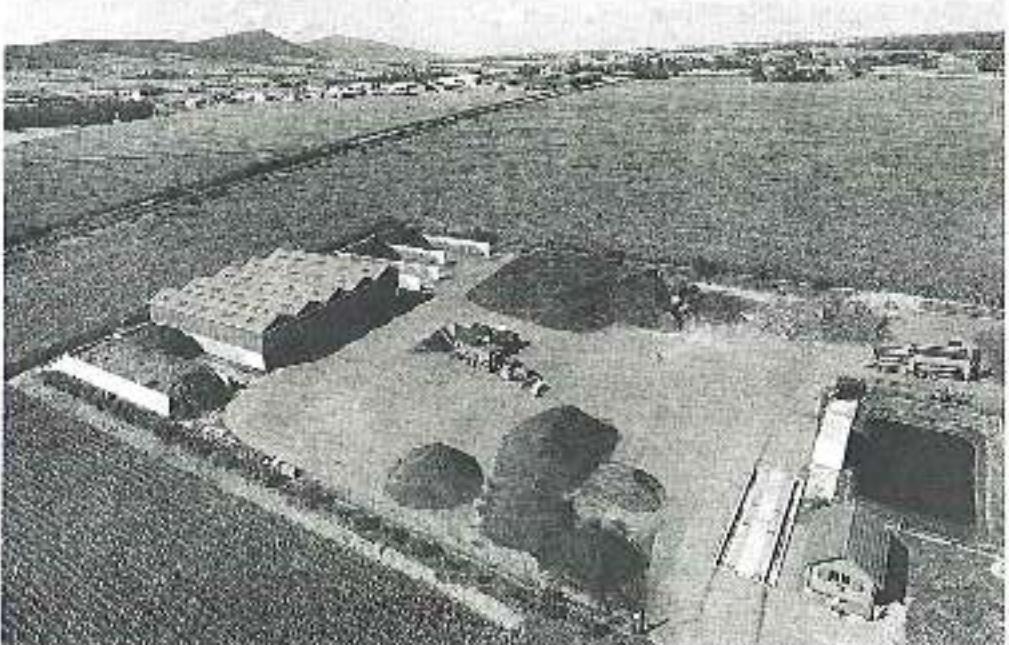


Agrivalor en Alsace traite les biodéchets de A à Z

ENVIRONNEMENT La société de six agriculteurs alsaciens collecte, prétraite, composte et méthanise des déchets organiques, et en assure le retour à la terre. Une première en agriculture.



Le réseau Agrivalor permet de traiter 80 000 tonnes de biodéchets du territoire alsacien issus des collectivités locales, des industries et de l'agriculture. Il assure toute la chaîne de traitement jusqu'au retour à la terre.

Le réseau Agrivalor s'est constitué en 2000 autour d'une activité de compostage de déchets verts. Aujourd'hui, il compte cinq plateformes de compostage réparties sur la région alsacienne et une unité de méthanisation. Au total, 80 000 tonnes de déchets sont traitées annuellement par Agrivalor. Les sites accueillent différents types de déchets organiques (déchets verts, agricoles) et biodéchets issus d'industries ou des boues de station d'épuration. Selon leur composition (végétale ou animale), ils sont compostés en mélange à des végétaux hachés en plein air ou dans les bâtiments de compostage. L'entreprise emploie une

Un réseau débuté en 2000 et construit étape par étape jusqu'à aujourd'hui

quarantaine de salariés pour assurer la collecte, le prétraitement — c'est-à-dire le déconditionnement et l'hygiénisation — le compostage, le traitement (compostage et méthanisation), le conditionnement et la commercialisation de différents types de composts et autres amendements organiques (terre végétale amendée, mulch, paillage). Les clients sont des collectivités, paysagistes et particuliers, et bien sûr des agriculteurs de la région. Tout a démarré en 2000, avec la création d'une unité de compostage par deux céréaliers, Théo et Noël Adam, père et fils, constatant un appauvrissement progressif des sols de l'exploitation familiale en matière organique. L'EURL

Adam se lance alors dans le compostage des déchets verts en créant Sundgau Compost à Hirsingue. Deux ans plus tard, Jean-Marie Weiss, agriculteur à Sainte-Croix-en-Plaine, se joint à eux pour créer une nouvelle plateforme de compostage de déchets verts, Centr'Alsace Compost. Puis Philippe Meintrat et Noël Adam créent le site Agrivalor Bergheim en 2003 pour composter des boues des stations d'épuration, déchets végétaux et tous les déchets organiques issus des industries agroalimentaires, des supermarchés et de la restauration du centre Alsace. La plateforme Agrivalor Wittenheim voit le jour l'année suivante avec l'arrivée d'Henri Perroy. Enfin, suite à la demande croissante de traitement des boues provenant de stations d'épuration, les trois agriculteurs Noël Adam, Philippe Meintrat et Roland Heinrich décident de créer en 2005 la plateforme de compostage d'Eguisheim. Ce site réalise le compostage des boues à l'intérieur de silos fermés avec ventilation forcée et traitement de l'air par biofiltre.

UNE GRANDE UNITÉ DE MÉTHANISATION

Mais l'histoire ne s'arrête pas là. Il y a cinq ans Philippe Meintrat et Noël Adam sont rejoints par un éleveur laitier, René Van der Meijden, pour se lancer ■■■

Philippe Meintrat, membre d'Agrivalor. « Grâce à des réunions d'information préalable à l'enquête publique concernant la construction du méthaniseur, nous avons réussi à désamorcer les craintes de la population locale. »



« dans un projet de méthanisation territorial et créer Agrivalor Énergie. En décembre 2011, le chantier est fini et la mise en route biologique du digesteur est lancée. En janvier 2012, le cogénérateur commence à tourner et à produire électricité et chaleur. Avec 1,4 mégawatt de puissance électrique installée, il s'agit d'une des plus grandes unités de méthanisation agricole en France. Elle traite des effluents d'exploitations et de fromageries (liseret, lactosérum), de la biomasse agricole et viticole (intercultures, marc de raisin), et des biodéchets issus de l'industrie agroalimentaire, de la restauration collective et des supermarchés. Le digestat, résidu organique du processus de méthanisation, retournera au sol par épandage (400 hectares par an).

« Certains déchets nécessitent de la préparation et une logistique complexe avant d'arriver dans le méthaniseur. Ce qui implique la facturation d'une prestation aux fournisseurs de déchets », indique Philippe Melinrad. Ce n'est pas le cas des déchets agricoles et viticoles. Il arrive même que nous soyons amenés à les payer. »

RIGUEUR PERMANENTE SUR LA QUALITÉ

Vu la quantité et la diversité des déchets traités, Agrivalor a fait le choix de maîtriser toute la chaîne de traitement, de la collecte jusqu'à l'épandage. L'entreprise dispose d'un parc de transport développé, d'un système de déconditionnement (séparation des emballages et de la matière organique) et d'une unité d'hygiénisation. Agrivalor maîtrise ainsi les quantités et la qualité des produits issus du traitement. « Nous nous engageons à respecter la charte de bonnes pratiques de compostage agricole en tant que membre du réseau Agriculteurs composteurs de France auquel nous appartenons depuis 2003 », soulignent les associés. Notre rigueur et notre régularité nous a également permis d'obtenir, depuis 2001, la certification Intrants Biocontrol, garantie de la qualité du produit final utilisable en agriculture biologique.

Le réseau commercialise ses produits sous la marque Planète Terre créée en

INTÉGRATION AU TERRITOIRE

Un méthaniseur qui allie agriculture et balnéoludisme

« Notre unité de méthanisation permet d'améliorer sensiblement l'autonomie énergétique de notre intercommunalité », explique Philippe Melinrad, céréalier et co-associé d'Agrivalor Énergie qui gère l'unité de méthanisation située à Ribeauvillé, dans le Bas-Rhin. En amont, les industries agroalimentaires et les collectivités locales trouvent une offre de proximité complète pour le traitement de leurs déchets organiques. En aval, nous offrons une fertilisation azotée à 1 000 hectares de terres agricoles. Et avec les couverts hivernaux qui alimentent le digesteur, nous améliorons le rendement global de la surface agricole. » Il souligne que les différents acteurs — élus, administrations, banque... — ont



joué le jeu d'une logique partenariale. Ce projet a été très complexe à monter et l'investissement très lourd : 7,5 millions d'euros (5 360 €/kW). L'unité a obtenu 2 millions d'euros de subventions. Reste 1,8 million d'euros à financer pour chaque associé ! Le business plan prévoit un retour sur investissement à huit-dix ans. « Côté recettes, nous vendons 70 % de la chaleur

produite au nouveau centre de balnéoludisme du casino voisin, ce qui lui évite le rejet de plus de 5 200 tonnes équivalent CO₂ dans l'atmosphère », poursuit-il. Le casino, qui s'est engagé sur douze ans, achète cette chaleur issue du biogaz trois fois moins cher que du gaz naturel. L'intérêt pour Agrivalor Énergie est d'obtenir un bon tarif de rachat de l'électricité.

mai 2009 par le groupe Agriculteurs composteurs de France, engagé dans le développement durable depuis 2002. En avril 2010, un point de vente de produits Planète Terre a vu le jour à Wittenheim. À côté des produits issus du com-

postage des déchets verts, les clients peuvent aussi trouver d'autres produits 100 % naturels issus notamment du bois pour le paillage ou le chauffage. Pour aller au bout de la logique. ■ Costic Prulli www.eognoloueu

Le traitement des biodéchets en expansion

PERSPECTIVES

L'évolution de la réglementation va favoriser le développement des composteurs et les méthaniseurs. En effet, un décret et un arrêté²³ imposent aux producteurs de déchets organiques de privilégier la valorisation matière de leurs déchets, plutôt que la mise en décharge ou l'incinération. « En 2012, ne sont concernés que les gros producteurs de biodéchets, comme les chaînes de restauration ou les hypermarchés. Puis, chaque année, jusqu'à 2016, de plus en plus de producteurs seront concernés, notamment les collectivités », précise Solène Dumont, de Tzane et animatrice de l'association Agriculteurs composteurs de France. Cela représente une opportunité pour les agriculteurs composteurs et méthaniseurs, mais nous appelons les agriculteurs à la vigilance quant à la qualité des déchets

à traiter et celle du process de traitement. » La question de la qualité est cruciale pour l'agriculture, car les engrangements et les amendements issus de ces procédés retournent en fine sur les sols agricoles.

PAS DE CONCESSION SUR LA QUALITÉ

« Si jamais il y a un cas de contamination des sols à cause d'un mauvais produit et que l'offre est médiatisée, c'est toute la filière qui sera en crise », prévient Solène Dumont.

L'agriculteur qui exploite une unité de traitement doit en maîtriser le processus. Il devra être très vigilant sur le contrat qui le lie aux prestataires de service ou aux collecteurs pour récupérer les biodéchets, ou contrôler toute la filière, de la collecte à l'épandage, comme Agrivalor. ■ C.P. (23) Décret n° 2011-828 et arrêté du 12 juillet 2012.